

République Française
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER
Département de la Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)

L'an deux mil vingt et un, trois mars, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de la basse-cour, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-quatre février deux mil vingt et un.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-quatre février deux mil vingt et un.

Étaient présents : Mme BOISHUS Justine, Ms. CHADELAUD Gaétan, Mme COUILLARD Nancy, M. DERSOIR Sylvain, M. DUCHET Charles, Mme DREUX Sonia, Mme GIRET Marie-Paule et M. PESLERBE Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice

Étaient excusés : et M. CHARRON Martial et M. MERLIER Claude

M. CHADELAUD Gaétan est porteur d'un pouvoir de M. MERLIER Claude

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, Sonia DREUX a été élue pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

I. Administration

2021-04 : Comptes de gestion 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des comptes de gestion pour l'exercice 2020 dressés par le Trésorier de la commune, M ABRIAL.

Les résultats de ces comptes sont conformes à ceux du compte administratif et se présentent comme suit :

Compte de gestion - Budget principal (60900) :

- Excédent de Fonctionnement : ----- 84 192. 59 €
- Excédent d'Investissement : -----52 193. 73 €
- **Excédent global : -----136 386. 32 €**

Compte de gestion - Lotissement La Futaie (60903) :

- Résultat de Fonctionnement : -----0 €
- Résultat d'Investissement : -----0 €
- **Excédent de clôture : ----- 0 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE les comptes de gestion de l'exercice 2020 dont les résultats de clôture sont présentés ci-dessus.

2021-05 : Comptes administratifs 2020

Lecture est donnée aux conseillers municipaux des comptes administratifs 2020 du budget principal, présenté par Monsieur Gaétan CHADELAUD, maire, les résultats se présentent ainsi :

Compte Administratif du budget principal :

- **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses de fonctionnement :----- 142 987.54 €
 - Recettes de fonctionnement :----- 478 913,63 €
 - Dont résultat antérieur :----- 251 733.50 €
 - **Excédent de fonctionnement** :----- 84 192.59 €
 - Résultat cumulé (résultat antérieur + résultat de l'exercice) : 335 926.09 €

- **Section d'investissement :**
 - Dépenses d'investissement :----- 68 800.55 €
 - Recettes d'investissement :----- 211 861.25 €
 - Dont résultat antérieur :----- 90 866.97 €
 - **Excédent d'investissement** :----- 52 193.73 €
 - Résultat cumulé (résultat de l'exercice + résultat antérieur) : 143 060.70 €

Excédent global de clôture (avec résultats antérieurs) : 478 986, 79 €

Compte Administratif lotissement La Futaie :

- **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses de fonctionnement : 11 128 €
 - Recettes de fonctionnement : 11 128 €
 - Résultat de fonctionnement : 0 €

- **Section d'investissement :**
 - Dépenses d'investissement : 11 128 €
 - Recettes d'investissement : 11 128 €
 - Résultat d'investissement : 0 €

Excédent global de clôture 0 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de M PESLERBE Jean-Claude, 1er adjoint, le Maire ayant quitté l'assemblée, à l'unanimité :

VOTE les comptes administratifs de l'exercice 2020 dont les résultats de clôture sont présentés ci-dessus

2021-06 : Affectation des résultats

Monsieur le maire expose qu'en application de la comptabilité M14, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2020.

Budget principal				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat d'exercice		84 192.59 €		52 193.73 €
Reste à réaliser				
Besoin de financement				
Affectation des résultats				

Proposition de report :

002 « résultats de fonctionnement reporté » 84 192.59 €

001 « Solde d'investissement reporté »..... 52 193.73 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus

2021-07 : Frais de scolarité – RPI Ballots, Livré, La Roë

Coût scolarité 2019/2020 par enfant :

Coût scolarité 2020/2021 par enfant : 406.95 € + 19.57€ dictionnaire (départ au collège)

Soit 9 enfants x 406.95 + 2 dictionnaires à 19.57 = **3 701.69 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les coûts de scolarité suivants pour le RPI Ballots, Livré, La Roë :

Coût scolarité 2020/2021 par enfant : 406.95 € + 19.57€ dictionnaire (départ au collège)

Soit 9 enfants x 406.95 + 2 dictionnaires à 19.57 = **3 701.69 €**

- **Propose** de passer une convention avec les écoles publiques et privées

2021-08 : Tarifs cantine

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de la délibération prise par la commune de Ballots, il est proposé le tarif suivant :

- prix d'un repas : 4.13€/enfant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord, pour faire évoluer le tarif cantine à 4.13€ par repas à compter du 1^{er} mars 2021.

Retour des échanges avec M. COUTANTIC

La commune cède 84m² à M. COUTANTIC qui prend en charge tous les frais de notaires. Construction d'un chemin après la destruction de la maison pour avoir accès au City Parc (voir les plans).

Sur le chemins des plantations de haies champêtres.

Un devis a été fait par la SARL Lardeux

Montant 1031,35€ en retirant le tarif de 80,23€ HT qui correspond à de la bâche.

Le conseil municipal donne son accord pour le don de 84m² à M. COUTANTIC et le devis de la société pour les plantations. Gaëtan CHADELEAU signe le devis SARL Lardeux.

2021-09 : Eclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public.

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

VU la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41,

Considérant le transfert de la compétence Eclairage Public à Territoire d'énergie Mayenne dont les conditions de mise en œuvre sont définies dans le règlement des conditions techniques, administratives et financières relatives à l'éclairage public adopté par délibération du comité syndical en date du 8 décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit,**
- **donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement possible.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit, de 22h à 06h.
- donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement possible.

COMMUNE DE LA ROE**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 mars 2021**

N° délibérations	Objet de la délibération	N° page
2021-04	Comptes de gestion 2020	6
2021-05	Comptes administratifs 2020	7
2021-06	Affectation des résultats	7
2021-07	Frais de scolarité – RPI Ballots, Livré, La Roë	8
2021-08	Tarifs cantine	9
2021-09	Eclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public.	9

CHADELAUD Gaétan	Maire	
PESLERBE Jean-Claude	Adjoint	
GIRET Marie-Paule	Adjoint	
BOISHUS Justine	Adjoint	
DERSOIR Sylvain	Conseiller	
MERLIER Claude	Conseiller	EXCUSÉ
DUCHET Charles	Conseiller	
DREUX Sonia	Conseiller	
CHARRON Martial	Conseiller	EXCUSÉ
COUILLARD Nancy	Conseiller	